

***CELLULE OFFRE DE SOINS – PAYS CENTRE OUEST
BRETAGNE***

PROGRAMME D' ACTIONS

Mai 2007

Isabelle Le Gal- Chargée de mission Services au public
Pays Centre Ouest Bretagne
Cité administrative - 6 rue Joseph Pennec - BP 4 - 22110 ROSTRENEN
Tél. 02.96.29.26.53 - Fax. 02.96.29.08.79

Suite au diagnostic réalisé l'été 2006 et validé par les membres de la cellule "offre de soins", celle-ci a retenu des orientations pour définir un programme d'actions en matière d'offre de soins. Ainsi, ce dernier s'articule autour de 4 axes qui se déclinent en 11 actions :

Axe 1. Favoriser l'installation de médecins libéraux	3
Action 1.1. Faire reconnaître le Pays COB comme une seule et même zone éligible.....	4
Action 1.2. Développer toute initiative visant à faire du COB un terrain de formation	5
Action 1.3. Promouvoir le métier de médecin généraliste dans le Pays COB auprès des professionnels de santé.....	6
Action 1.4. Communiquer sur le statut de collaborateur libéral	7
Axe 2. Offrir des conditions d'exercice en adéquation avec les attentes des médecins généralistes	8
Action 2.1. Assurer la présence d'hôpitaux de proximité et de qualité	9
Action 2.1. Créer une structure d'hébergement temporaire des professionnels de santé	10
Action 2.3. Structurer l'offre de soins	11
Action 2.1. Créer un site Internet pour la recherche de remplaçants.....	12
Axe 3. Mieux informer l'utilisateur sur le fonctionnement de l'offre de soins la nuit et le week-end	13
Action 3.1. Communiquer sur la régulation par le 15	14
Axe 4. Améliorer les conditions d'accueil de la famille du médecin	15
Action 4.1. Valoriser et développer les services existants	16

Axe 1. Favoriser l'installation de médecins libéraux

Action 1.1. Faire reconnaître le Pays COB comme une seule et même zone éligible	
CONSTATS	L'URCAM Bretagne a défini des zones éligibles qui correspondent à des cantons jugés déficitaires en matière d'offre de soins. Au regard des indicateurs utilisés, seuls trois cantons sont actuellement éligibles : Huelgoat, Maël-Carhaix et Corlay. Un dispositif d'aides et d'accompagnement à l'installation et au regroupement des professionnels de santé est mis en place. Les quelques projets sur le COB démontrent que l'échelle retenue - le canton - n'est pas toujours pertinente puisqu'il est difficile d'attirer des professionnels dans des zones où les conditions d'exercice sont jugées plus difficiles. Sans pour autant éliminer la dimension cantonale de l'offre de soins, les besoins en matière de soins peuvent être assurés par une offre proposée à proximité des zones déficitaires, dans les pôles de services. Une zone est d'autant plus attractive pour un professionnel de santé qu'elle est dotée en structure de santé.
OBJECTIF	Avoir la possibilité de faire valoir le dispositif d'aides et d'accompagnement à l'installation et au regroupement des professionnels de santé sur l'ensemble du Pays et non sur seulement trois cantons.
MODALITES D'ACTION	Il s'agit de poursuivre la sensibilisation des instances compétentes (URCAM et du Conseil régional) aux enjeux que connaît le Pays COB en matière d'offre de soins pour qu'il soit identifié comme une seule zone éligible aux aides. Dans le cadre de la signature de la convention entre l'Etat, l'URCAM, l'ARH et le Conseil régional destinée à définir les aides pouvant être attribuées, le Pays COB pourrait être considéré comme une zone prioritaire où les enjeux d'accès aux soins sont réels au regard notamment de la démographie médicale. L'idée pourrait être de s'affranchir des zones éligibles en vigueur dès lors qu'un projet pertinent voit le jour (projet de regroupement, porté par des professionnels de santé de différentes métiers...).
PUBLICS CIBLES	Etat, URCAM, ARH, Conseil régional
PROMOTEURS	Pays COB et son Conseil de développement
OPERATEUR	Pays COB
PARTENAIRES POTENTIELS	Communautés de communes, communes, Conseils généraux, professionnels de santé, Conseils départementaux de l'ordre des médecins, URML
INDICATEURS D'EVALUATION	Plusieurs indicateurs quantitatifs pourraient être utilisés : Qualité de l'écoute auprès des instances compétentes Qualité de l'accompagnement technique et financier sur des projets émergents

Action 1.2. Développer toute initiative visant à faire du COB un terrain de formation	
CONSTATS	<p>Au cours de leur cursus universitaire, les étudiants en médecine ont peu de contact avec la médecine en milieu rural.</p> <p>Le statut de maître de stage est peu répandu en COB : seulement trois médecins généralistes "maîtres de stage". D'après ces derniers, l'intérêt d'être maître de stage est de transmettre son savoir faire, de se confronter aux nouvelles pratiques, de sortir de l'isolement et surtout de trouver des remplaçants plus rapidement. En contrepartie, le temps consacré à l'étudiant est évalué à 1h30 par jour pour une indemnité de 400€ par mois.</p> <p>Le centre hospitalier de Carhaix ne dispose plus de places d'internes. Une demande a récemment été formulée dans ce sens par le directeur de l'hôpital.</p>
OBJECTIFS	<p>Profiter de la hausse du numerus clausus des médecins généralistes pour permettre une immersion des jeunes médecins en COB</p> <p><u>Pour les étudiants :</u> Acquérir une expérience de pratique médicale en milieu rural Se familiariser avec le Pays COB</p> <p><u>Pour les professionnels de santé :</u> Transmettre son savoir faire aux jeunes générations Faciliter les remplacements pendant les temps de formation, de congé</p>
MODALITES D'ACTION	<p>Développer un partenariat entre le Pays, le Conseil Régional, les facultés de médecine et les Conseils départementaux de l'ordre des médecins pour organiser des réunions d'informations sur le statut de maître de stage. Pour encourager à la maîtrise de stage, les médecins volontaires pourraient être reconnus et la population informée de cette pratique.</p> <p>Accompagner et soutenir l'hôpital de Carhaix dans sa démarche de demande de places d'internes.</p>
PUBLICS CIBLES	<p>Médecins généralistes libéraux Centre Hospitalier de Carhaix Centre Hospitalier Spécialisé de Plouguernevel Hôpitaux locaux du Faouët, Guéméné-sur-Scorff et Plouguernevel Etudiants en médecine de troisième cycle</p>
PROMOTEUR	Pays COB
OPERATEURS	Facultés de médecine, Conseils départementaux de l'ordre des médecins, Centre Hospitalier de Carhaix
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat, URCAM, Conseil Régional, Communautés de communes
INDICATEURS D'EVALUATION	<p>Au cours de l'action, il pourrait être envisagé de rencontrer les jeunes stagiaires pour connaître leurs aspirations professionnelles, être à leur écoute pour une éventuelle future installation et éventuellement, les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet. Plusieurs indicateurs quantitatifs pourraient être utilisés pour le suivi : nombre de participants aux réunions d'information, nombre de médecins maîtres de stage, nombre d'étudiants ayant effectué leur stage .</p>

Action 1.3. Promouvoir le métier de médecin généraliste dans le Pays COB auprès des professionnels de santé	
CONSTATS	Les conditions d'exercice dans le pays du COB souffrent parfois d'un déficit d'image. Il semblerait pertinent de communiquer sur le métier de médecins généralistes en milieu rural en axant l'argumentaire sur l'intérêt d'exercer pleinement la profession avec un suivi des patients, des diagnostics et des pathologies diversifiées, la permanence des soins...
OBJECTIFS	Donner une image positive de l'exercice professionnel en Centre Ouest Bretagne Démontrer que le Pays Centre Ouest Bretagne et ses acteurs font de la santé une de leurs priorités
MODALITES D'ACTION	Communiquer via les revues spécialisées en médecine sur : - la valeur ajoutée qu'apporte l'animation territoriale de santé tant d'un point de vue de constitution de réseau que de mise en place d'actions concrètes et innovantes sur le Pays COB. - les travaux de la Cellule Offre de Soins en mettant en avant la participation des professionnels de santé et la compréhension par les acteurs locaux des nouvelles conditions d'exercice (féminisation, développement du temps partiel, regroupement, dissociation du lieu de vie et du lieu de travail...) - des témoignages sur des médecins volontaires pour y faire des portraits.
PUBLICS CIBLES	Les médecins généralistes déjà installés et souhaitant, dans le cadre d'une deuxième installation, travailler en milieu rural Les jeunes médecins généralistes Les étudiants en médecine générale
PROMOTEUR	Pays COB
OPERATEUR	Pays COB
PARTENAIRES	Conseils départementaux de l'ordre des médecins, URCAM Bretagne, CPAM 22, CPAM 29, CPAM 56
INDICATEURS D'EVALUATION	Plusieurs indicateurs pourraient être utilisés dans le suivi de cette action : Nombre d'articles diffusés dans les revues spécialisées et qualité des articles Qualité des partenariats avec les journalistes des revues spécialisées Analyse des causes des installations de médecins généralistes nouvellement installés

Action 1.4. Communiquer sur les évolutions légales des modes d'exercice.	
CONSTATS	<p>Le statut de collaborateur libéral est peu développé en Centre Ouest Bretagne. Régi par la loi du 2 août 2005, ce statut est aujourd'hui ouvert aux médecins généralistes libéraux. Il s'agit d'un contrat entre deux médecins libéraux indépendants qui travaillent ensemble. Le médecin déjà installé met l'équipement de son cabinet à la disposition du médecin collaborateur. Chaque médecin perçoit ses honoraires. Le médecin collaborateur reverse un % au médecin pour les frais de fonctionnement du cabinet (loyer, chauffage, téléphone, etc.). Il n'y a pas de lien de subordination entre les professionnels.</p> <p>La question des cabinets secondaires.</p>
OBJECTIFS	<p><u>Pour le médecin déjà installé :</u></p> <p>Maîtriser la charge de travail du cabinet médical</p> <p>Améliorer la qualité de vie (temps disponible pour la famille, les loisirs, ...)</p> <p><u>Pour le médecin collaborateur :</u></p> <p>Pratiquer la médecine générale libérale en regroupement</p>
MODALITES D'ACTION	Partenariat entre le Pays et les Conseils départementaux de l'ordre des médecins pour organiser des réunions d'informations sur le statut de collaborateur libéral. La rencontre avec des professionnels de santé ayant adopté cette démarche pourrait permettre des échanges d'expérience enrichissants.
PUBLICS CIBLES	Médecins généralistes libéraux du COB souhaitant exercer en groupe
PROMOTEUR	Pays COB
OPERATEURS	Conseils départementaux de l'ordre des médecins
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat, URCAM, Conseil Régional
INDICATEURS D'EVALUATION	<p>Plusieurs indicateurs quantitatifs pourraient être utilisés dans le suivi de cette action :</p> <p>Nombre de participants aux réunions d'information</p> <p>Nombre de médecins ayant contacté les Conseils départementaux de l'ordre des médecins pour se renseigner sur le statut de collaborateur libéral</p> <p>Analyse des freins à la mise en place de ce statut</p>

Axe 2. Offrir des conditions d'exercice en adéquation avec les attentes des médecins généralistes

Action 2.1. Assurer la présence d'hôpitaux de proximité et de qualité	
CONSTATS	<p>Le Centre Ouest Bretagne compte un centre hospitalier général, un centre hospitalier spécialisé et trois hôpitaux locaux. D'après les médecins interrogés, la présence de ces établissements est un facteur d'installation des professionnels de santé libéraux. Les hôpitaux locaux garantissent une qualité de services avec un suivi facilité pour le médecin traitant tandis que les centres hospitaliers assurent une offre de spécialité diversifiée avec des équipements performants (plateaux techniques, scanner...).</p> <p>Pour les médecins exerçant dans une zone éloignée des autres centres hospitaliers, la présence de ces structures est rassurante.</p>
OBJECTIFS	<p>Fidéliser les médecins du COB aux structures hospitalières existantes pour conforter leur présence</p> <p>Réduire les taux de fuite de la population locale</p> <p>Renforcer les partenariats entre structures hospitalières</p>
MODALITES D'ACTION	<p>Il s'agit de :</p> <p>Renforcer la mise en réseau des structures existantes en s'affranchissant des découpages de territoires de santé, et fidéliser les médecins généralistes aux établissements hospitaliers de proximité</p> <p>Développer les missions de veille sur l'activité de ces structures. L'étendue des services rendus, l'activité, les améliorations des services (humains et matériels) pourraient être portés à la connaissance des Centre Ouest Bretons</p>
PUBLICS CIBLES	<p>Les établissements hospitaliers du COB</p> <p>Les médecins généralistes du COB</p>
PROMOTEURS	Conseils d'administration des établissements hospitaliers
OPERATEURS	Les établissements hospitaliers
PARTENAIRES POTENTIELS	Agence régionale de l'hospitalisation, URML, Conseil Régional
INDICATEURS D'EVALUATION	<p>Plusieurs indicateurs pourraient être utilisés dans le suivi de cette action :</p> <p>Analyse de l'aire d'influence de chaque établissement (évolution du nombre d'entrées par commune)</p> <p>Evolution du nombre d'entrées par service et par commune</p>

Action 2.1. Créer une structure d'hébergement temporaire des professionnels de santé	
CONSTATS	<p>Le Centre Hospitalier de Carhaix a reçu un agrément technique qui lui permet de former des internes dans trois services (cardiologie, médecine interne et gastro-entérologie).</p> <p>Trois internes ont été accueilli au CH des le semestre novembre 2007- avril 2008. En revanche, le patrimoine immobilier de l'hôpital est ancien et réaffecté (il n'y a plus d'interne depuis 16 ans). On constate également un manque de logements temporaires à destination des médecins suppléants et intérimaires de l'hôpital. Cette structure répondrait donc au trois leviers identifiés par la cellule offre de Soins, soit l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des internes à l'hôpital • des remplaçants en médecine générale • des stagiaires en médecine libérale (cabinet des maîtres de stage).
OBJECTIFS	<p>Améliorer les conditions d'accueil des professions libérales dans le but de faciliter leur venue sur le territoire. Favoriser les remplacements et les stages en médecine générale sur le territoire.</p> <p>Accompagner et soutenir l'hôpital de Carhaix dans sa démarche d'accueil et de formation des internes.</p> <p>Valoriser le savoir faire de l'hôpital.</p>
MODALITES D'ACTION	<p>Il s'agit de :</p> <p>Créer une structure d'hébergement temporaire à destination des professions médicales.</p> <p>Action à coordonner avec la promotion de la pratique médicale sur le Pays, les stages et les remplacements.</p>
PUBLICS CIBLES	Les professions médicales
PROMOTEUR	Pays Cob, CH de Carhaix, Collectivités,
OPERATEURS	CH de Carhaix, Collectivités Conseil Général du Finistère, Urcam, Conseil Régional.
PARTENAIRES POTENTIELS	CRAM, CPAM, URCAM, MSA, Conseil Régional, Conseils généraux,
INDICATEURS D'EVALUATION	<p>Taux d'occupation de la structure.</p> <p>Satisfaction des usagers.</p> <p>Impact sur le nombre de stages et de remplacements. Demandes d'internat.</p>

Action 2.3. Structurer l'offre de soins	
CONSTATS	52% des médecins généralistes ont 55 ans ou plus en Août 2007. Le rachat de la clientèle et du cabinet médical étant de plus en plus difficile, rares sont les médecins généralistes qui souhaitent investir dans l'immobilier. De plus, nombreux sont les cabinets rattachés au domicile du médecin, ce qui n'est pas propice à la transmission. L'étude de diagnostic a permis d'identifier les principaux facteurs d'installation de nouveaux professionnels de santé : l'exercice en groupe, souvent à temps partiel permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, dans un cabinet médical en location et éventuellement une dissociation du domicile et du lieu de travail.
OBJECTIFS	Maintenir la densité médicale en améliorant les conditions d'exercice Développer une mutualisation des services (secrétariat, salle d'attente, matériel de bureautique) et soulager une partie du travail administratif
MODALITES D'ACTION	Il s'agit de : Proposer un accompagnement technique aux projets de regroupement émergents sur le territoire Informers les collectivités locales qui le souhaitent sur les outils réglementaires existants
PUBLICS CIBLES	Les médecins généralistes et autres professionnels de santé
PROMOTEUR	Pays COB
OPERATEURS	Pays COB, Professionnels de santé et / ou Collectivités
PARTENAIRES POTENTIELS	CRAM, CPAM, URCAM, MSA, Conseil Régional, Conseils généraux,
INDICATEURS D'EVALUATION	Plusieurs indicateurs pourraient être utilisés dans le suivi de cette action : Bilan du nombre d'installations et de départs des professionnels de santé (données URCAM) Analyse des facteurs ayant déclenché l'installation grâce à une rencontre et un accueil des nouveaux professionnels de santé du territoire Activité annuelle des professionnels de santé Bilan du fonctionnement et de la participation à la permanence des soins

Action 2.1. Créer un site Internet pour la recherche de remplaçants	
CONSTATS	<p>Lors des interviews avec les médecins généralistes du COB, ces derniers ont largement évoqué les difficultés rencontrées dans la recherche d'un remplaçant. L'accès à des formations continues, la représentation dans différentes instances décisionnelles, ou encore les temps de repos sont rendus difficiles. En effet, le nombre de remplaçants est largement inférieur aux demandes des médecins généralistes. Les remplaçants choisissent donc les professionnels qu'ils souhaitent remplacer.</p> <p>Parallèlement, plusieurs études ont démontré que le public de médecins – remplaçants constitue une cible potentielle pour de futures installations. C'est pourquoi les temps de remplacements sont des moments forts pour attirer les médecins et valoriser le COB.</p>
OBJECTIF	Faciliter la recherche de remplaçants
MODALITES D'ACTION	L'URML en partenariat avec l'URCAM sont en cours de définition d'un site Internet dédié à la recherche de remplaçants. L'outil devrait être finalisé prochainement.
PUBLICS CIBLES	<p>Les médecins généralistes installés</p> <p>Les médecins remplaçants</p>
PROMOTEUR	URML
OPERATEUR	URML
PARTENAIRES POTENTIELS	Pays COB, URCAM, Conseils départementaux de l'ordre des médecins
INDICATEURS D'EVALUATION	<p>Plusieurs indicateurs pourraient être utilisés dans le suivi de cette action :</p> <p>Nombre de médecins ayant eu recours aux médecins remplaçants</p> <p>Nombre de médecins ayant utilisé le site pour la recherche</p> <p>Satisfaction des médecins sur l'outil mis en place</p>

**Axe 3. Mieux informer l'utilisateur sur le fonctionnement de
l'offre de soins la nuit et le week-end**

Action 3.1. Communiquer sur la régulation par le 15	
CONSTATS	Lors des rencontres sur l'analyse des besoins en terme de services au public, une forte demande de clarification a été exprimée concernant le fonctionnement de la régulation par le 15, en cas d'urgence ou de permanence des soins (intervention des médecins généralistes libéraux), ainsi que sur l'organisation des gardes de pharmacie. Il est vrai que sur le territoire du COB, plusieurs découpages se superposent (les SMUR, Secteur de garde des médecins généralistes, Secteur de garde des pharmacies). D'autre part, certaines communes des Côtes d'Armor ayant un n° de téléphone avec le préfixe 98 qui correspond au Finistère sont rattachées à la régulation de Brest. Une information complémentaire semble utile pour une meilleure prise en charge des patients de ces communes.
OBJECTIFS	Réduire l'appréhension des habitants lors d'un appel vers le centre 15 en expliquant le fonctionnement de la régulation et de la permanence des soins. Rassurer la population en leur indiquant les principales questions posées par le permanencier. Rendre lisible le fonctionnement des gardes de pharmacie
MODALITES D'ACTION	En collaboration avec la DDASS 22, référente pour le Pays COB, il s'agit de recenser à quels secteurs est rattachée chaque commune du COB pour le SMUR, les gardes des médecins généralistes, et les pharmacies. La DDASS 22 a engagé une démarche visant à améliorer le découpage des secteurs de gardes des médecins généralistes sur le canton de Maël-Carhaix. Le Moustoir, Treffrin, Locarn et Trébrivan pourraient être rattachés soit au secteur de Carhaix soit au secteur de Plouguernevel. Cette modification ne sera effective qu'après concertation avec les médecins généralistes concernés et respect des procédures habituelles. Une proposition de communication pourra alors être faite aux communes ou communautés de communes qui le souhaitent pour informer leur population via, par exemple, les bulletins des collectivités.
PUBLICS CIBLES	Les habitants du COB, via les communautés de communes ou les communes.
PROMOTEUR	Pays COB
OPERATEURS	Pays COB, communes, communautés de communes
PARTENAIRES	DDASS, SAMU
INDICATEURS D'EVALUATION	Plusieurs indicateurs pourraient être utilisés dans le suivi de cette action : Nombre de collectivités locales ayant diffusé une communication sur le fonctionnement de l'offre de soins la nuit ou le week-end. Satisfaction des centre ouest bretons

Axe 4. Améliorer les conditions d'accueil de la famille du médecin

Action 4.1. Valoriser et développer les services existants	
CONSTATS	<p>D'après les interviews avec les médecins généralistes, le rôle du conjoint dans le choix d'installation des médecins généralistes est important.</p> <p>Il apparaît donc nécessaire de valoriser l'art de vivre en Centre Ouest Bretagne à savoir la situation géographique du Pays, situé à proximité des agglomérations et le littoral des côtes sud, ouest et nord.</p> <p>Egalement, la qualité des services de proximité que ce soit dans le domaine culturel, éducatif (établissements scolaires), sportif et de loisirs et les améliorations récentes qui ont été apportées comme par exemple en terme de garde d'enfants.</p> <p>L'intégration facilitée des nouveaux arrivants via un tissu associatif dense et diversifié est aussi un atout à faire valoir.</p>
OBJECTIF	Donner une image plus attractive du Pays COB en valorisant les atouts du Pays COB
MODALITES D'ACTION	<p>Il s'agit de :</p> <p>Identifier les atouts prioritaires du Pays pour les médecins (prix du foncier, services de garde d'enfants...) et faire paraître des articles dans les revues de médecine sur le Centre Ouest Bretagne. Cette démarche est à coordonner avec l'action 1.4.</p> <p>Proposer aux médecins en exercice (où internes en médecine générale) une documentation type "Merveilleuse Bretagne Intérieure" de <i>Bretagne Magazine</i> où des journaux locaux de nature a leur faire découvrir le territoire</p>
PUBLICS CIBLES	Les médecins généralistes (et leur famille) première et seconde installation.
PROMOTEUR	Pays COB
OPERATEUR	Pays COB
PARTENAIRES	Facultés de médecine, Conseils départementaux de l'ordre des médecins, Syndicat de médecins, Conseil Régional
INDICATEURS D'EVALUATION	Plusieurs indicateurs pourraient être utilisés dans le suivi de cette action : Nombre et durée d'installation travaillant et vivant dans le Pays COB